

Le verdict des urnes congolaises suscite déjà tous les doutes

RDCongo Chaque jour amène son lot de révélations sur l'état d'impréparation et la volonté de trucage du processus électoral.

J - 5. Dimanche 30 décembre, sauf nouveau "contretemps", plus de 40 millions de Congolais sont appelés aux urnes pour élire le successeur du président Joseph Kabila, hors mandat depuis décembre 2016, mais également pour désigner leurs nouveaux députés nationaux et provinciaux.

Un scrutin qui s'annonce déterminant pour l'avenir de ce pays aux allures de continent et, bien au-delà, pour toute l'Afrique, voire le monde, vu le potentiel de cet État. Le quinquennat de Kabila s'est transformé en septennat par la volonté du président et son aréopage disposés à se maintenir coûte que coûte au sommet.

Les pressions régionales et internationales ont contraint la "kabilie" à mettre en jeu le pouvoir mais sans qu'elle prenne le risque de le perdre. Depuis des mois, de nombreux opposants politiques et des ONG d'appui à la démocratie et pour la défense des droits de l'homme mettent en garde contre ce scrutin aux contours trop flous. Corneille Nangaa, le président de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), concentre l'essentiel des critiques pour le rôle central qu'il a joué en aval de ce scrutin, imposant des "machines à voter" aux "capacités" douteuses, refusant aussi de remettre en cause le fichier électoral dont les experts de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont analysé qu'il comportait plus de 6 millions de votants enregistrés sans que l'on dispose de leurs empreintes digitales. Au total, avec les autres manquements enregistrés, l'OIF tablait sur *"sept millions de personnes avec des cartes d'électeurs qui ne devraient pas avoir le droit de voter"*, expliquait l'un des experts en mai dernier, à la fin de sa mission. Il ajoutait alors qu'il était possible d'apporter les corrections au fichier sans que cette démarche n'ait une conséquence sur le calendrier électoral.

Corneille Nangaa n'a rien voulu entendre et a imposé "sa" machine à voter et "son" fichier électoral. Dans le même temps, il refusait la main tendue de la communauté internationale pour la logistique de ce scrutin hors normes.

Incendie douteux

Le président de la Ceni a martelé que tout le processus était entre de bonnes mains et que ce scrutin serait *"irréprochable"*. Hélas pour lui, le jeudi 20 décembre, après avoir contacté les principales chancelleries de Kinshasa, il a dû annoncer un report du scrutin d'une semaine. En cause, un incendie dans un entrepôt de la Ceni de Kinshasa dans la nuit du 12 au 13 décembre. Un incendie qui aurait détruit près de 8 000 machines à voter et qui, selon la version officielle, risquait de priver la plupart des communes de Kinshasa de vote, si la date initiale avait été conservée. L'opposition et certaines chancelleries ont demandé une enquête indépendante sur cet incendie. Le pouvoir joue la sourde oreille. Un témoin, de faction ce soir-là à l'entrepôt, et qui est aujourd'hui en fuite, accuse le régime de Joseph Kabila d'avoir bouté le feu dans l'optique Objectif : retarder le vote et jeter le discrédit sur le favori du scrutin, l'opposant Martin Fayulu.

Des images compromettantes

Le 23 décembre, le JT de la RTBF diffusait un reportage de TV5 Monde. La journaliste y interroge, à Kinshasa, des agents de la Ceni chargés de gérer les bureaux de vote. La "machine à voter" (rebaptisée "machine à tricher" par nombre de Congolais) était au centre de cette enquête. La question concernait essentiellement la manière dont les résultats seraient envoyés vers le bureau central de la Ceni. La loi électorale congolaise interdit le recours au vote électronique. M. Nangaa a présenté sa machine à voter comme une imprimante des bulletins dans le bureau de vote. Le reportage montre que ces machines, dotées d'un port USB, pourront envoyer le résultat des votes électroniquement vers le centre de compilation, sans tenir compte du P.-V. papier des bureaux de vote. De quoi suspecter des calculs "parallèles" pour piper un scrutin dans lequel le dauphin de Kabila apparaît largement aux abois.

Hubert Leclercq

La loi électorale congolaise interdit le recours au vote électronique.